



Avis n° 2026/04
relatif à l'accréditation de
Ecole nationale supérieure d'informatique et de mathématiques
appliquées de l'Institut polytechnique de Grenoble
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Ecole nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de l'Institut polytechnique de Grenoble
Sigle :	Grenoble INP - Ensimag
Type :	Public
Académie :	Grenoble
Sites de l'école :	Saint-Martin-d'Hères

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2020/06-07, n° 2024/09.

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Renouvellement périodique):

Ingénieur diplômé de Ecole nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de l'Institut polytechnique de Grenoble, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue sur le site de Saint-Martin-d'Hères.

Ingénieur diplômé de Ecole nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de l'Institut polytechnique de Grenoble, en partenariat avec ITII Dauphiné-Vivaraïis, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Saint-Martin-d'Hères

Ingénieur spécialisé en économie régénérative, diplômé de l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de l'Institut polytechnique de Grenoble, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue sur le site de Saint-Martin-d'Hères.

Catégorie NV (nouvelle voie) :

Ingénieur spécialisé en économie régénérative , diplômé de l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de l'Institut polytechnique de Grenoble, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Saint-Martin-d'Hères.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de l'Institut polytechnique de Grenoble ;
- Vu le rapport établi par Pascal BIDAN (membre de la CTI, rapporteur principal), Marc ALOCHET (corapporteur), Marie-Hélène CHATRAS (experte), Marc-Adrien SCHNETZNER (expert

international), Nicolas SEGALA (expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14-15 avril 2026 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de Ecole nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de l'Institut polytechnique de Grenoble, sur le site de Saint-Martin-d'Hères	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2030-2031	maximale
Ingénieur diplômé de Ecole nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de l'Institut polytechnique de Grenoble, en partenariat avec ITII Dauphiné-Vivaraïis, sur le site de Saint-Martin-d'Hères	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2030-2031	maximale
Ingénieur diplômé de Ecole nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de l'Institut polytechnique de Grenoble, sur le site de Saint-Martin-d'Hères	Formation continue	2026	2030-2031	maximale
Ingénieur spécialisé en économie régénérative , diplômé de l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de l'Institut polytechnique de Grenoble, sur le site de Saint-Martin-d'Hères	Formation continue	2026	2030-2031	maximale
Extension d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur spécialisé en économie régénérative , diplômé de l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de l'Institut polytechnique de Grenoble, sur le site de Saint-Martin-d'Hères	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2030-2031	maximale

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école propose un cycle préparatoire.

L'école établira un **tableau de suivi de recommandations** portant sur l'ensemble des recommandations de l'école.

Ce document est à transmettre le **15 juin 2029**, exclusivement sous format numérique, au département

qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'Etablissement Grenoble INP – UGA :

- Identifier, préserver et promouvoir les atouts et éléments différenciants de chaque école au sein de l'INP pour les mettre au service du collectif ;
- Clarifier et améliorer le pilotage des évolutions des outils du système d'information multi-écoles
- Définir et mettre en œuvre un plan d'actions global visant à renforcer la féminisation des promotions étudiantes ;

Pour l'école :

- Augmenter la part des enseignements délivrés par les vacataires socioéconomiques pour atteindre les 20% demandés dans R&O pour les deux formations
- Améliorer le taux de réponse sur les enquêtes enseignement
- Améliorer l'intégration des apprentis dans l'école et la vie associative

Pour la formation de spécialisation, spécialité écologie industrielle et génie industriel

- Renforcer la promotion auprès des entreprises notamment candidates à l'entreprise marraine et des futurs apprentis

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômés suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de Ecole nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de l'Institut polytechnique de Grenoble - Master of Science and Engineering in Informatics and Applied Mathematics	2026	2030-2031

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 14 avril 2026

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 19 mai 2026

Signé électroniquement par
la Présidente
Claire PEYRATOUT

